

Source : Article paru dans **THE JERUSALEM POST** du Jeudi, 3 octobre 2013, sous le titre :
Time to reexamine the path to peace
<http://www.jpost.com/Opinion/Columnists/Time-to-reexamine-the-path-to-peace-327714>

Traduit de l'anglais par *Opération RETOUR* pour nos lecteurs

Un temps pour reconsidérer le chemin de la paix

Par **JAMES LUNNEY**

L'auteur a servi 12 ans comme membre du Parlement canadien; il a été président du Groupe interparlementaire Canada-Israël et vice-président de l'Association parlementaire Canada-Europe.

Des jours de dialogue, de séances d'information et de discussion ont été complétés par un regard de première main sur la situation dans les zones industrielles de la Judée/Samarie.



Le président Abbas de l'AP et le Premier Ministre Netanyahu

Photo: Jonathan Ernst / Reuters (THE JERUSALEM POST, Oct. 3, 2013)

La semaine dernière, je faisais partie d'une délégation internationale de parlementaires issus de plus de 20 nations, réunis à Jérusalem pour une conférence internationale des Alliés d'Israël. Ces jours de dialogue, de séances d'information et de discussion ont été complétés par un regard de première main sur la situation dans les zones industrielles de la Judée-Samarie, ou la « Cisjordanie » comme certains préfèrent l'appeler.

Le 23 septembre, nous avons publié une déclaration en désaccord avec les règlements mal orientés et contre-productifs avancés par la Commission européenne et limitant la coopération, le financement ou le partenariat avec n'importe quelle agence ou institution israélienne exerçant à l'extérieur de la ligne de cessez-le-feu d'avant 1967. Cette initiative de la Commission européenne a été condamnée par les députés et parlementaires européens parmi nous, comme n'ayant pas été débattue et n'ayant pas reçu le consentement du parlement de l'UE.

Puisqu'on a déjà beaucoup parlé du sujet, je me limiterai à seulement trois arguments majeurs contre ces mesures.

- D'abord, les lignes de cessez-le-feu d'avant 67 n'ont jamais été destinées à déterminer des frontières nationales; ceci devait être réglé lors de négociations futures. La Commission s'est donc placée elle-même dans la position de prédéterminer le résultat de telles négociations, aux dépens d'Israël.
- Deuxièmement, l'UE n'a jamais établi de telles mesures à l'encontre d'autres nations impliquées dans des conflits territoriaux semblables, tels le Sahara Occidental ou le Cachemire, ni même envers ses propres États membres, comme Chypre.
- Troisièmement, parlons d'une seule zone industrielle, Barkan, près d'Ariel, où travaillent près de 7 000 personnes, dont une bonne moitié sont palestiniens et paient des impôts à l'Autorité Palestinienne. Ils gagnent les mêmes salaires et ont les mêmes avantages que leurs homologues israéliens, comme le prescrit la loi israélienne. Ceci représente deux à trois fois les salaires payés ailleurs dans les *territoires disputés*. Si les initiatives de l'Union européenne étaient appliquées, ceci affecterait les personnes mêmes qu'ils se proposent d'aider. En effet, c'est en travaillant ensemble que des relations de respect mutuel, de coopération, d'amitié et de confiance sont forgées. Cette dynamique fait partie d'un véritable processus de paix, et c'est ce que de véritables partenaires pour la paix devraient s'efforcer de développer.

Depuis notre déclaration, deux éminents hommes d'état, l'ancien premier ministre espagnol, Jose Maria Aznar, et l'ancien premier ministre de l'Irlande du Nord, David Trimble, se sont prononcés contre l'initiative déraisonnable de l'Union européenne.

Depuis quelques années, les experts en droit international, dont le Dr Jacques Gauthier du Canada, ont réexaminé les suppositions (ligne verte) derrière l'initiative de l'Union européenne, et la question des frontières. Le Dr Gauthier a passé 20 ans à étudier, à la lumière du droit international, la souveraineté de la Vieille Ville de Jérusalem; son volumineux travail de 1 200 pages (contenant 3 200 notes et références et pesant 20 livres) ainsi que celui de Dore Gold et Alan Baker d'Israël et Eugene Rostow des É.-U., affirment d'une façon convaincante que la question des frontières a été réglée par les puissances alliées lors de la Conférence de San Remo en Italie les 24 et 25 avril 1920. Cette décision, confirmée par la Société des Nations en août 1922 et validée par la Charte des Nations Unies en 1945, est la base pour déterminer des frontières, et non les lignes de cessez-le-feu d'avant 67. Leur travail nous offre l'occasion de réexaminer où le processus de paix international s'est égaré.

Après 65 ans à essayer de faire entrer un piquet carré dans un trou rond, peut-être est-il temps de remettre en question la faisabilité de la création de deux états. Au vu de l'affreuse crise humanitaire et du carnage en Syrie, de l'avenir incertain en Égypte, de l'échec du retrait unilatéral des Israéliens de Gaza en échange de la paix, est-il encore

permis de croire qu'en créant un autre état arabe, à l'intérieur des frontières promises à Israël, une paix à long terme serait possible? Israël a prouvé qu'elle peut vivre en paix avec les Arabes : après 65 ans depuis la renaissance de l'État juif, Israël compte 1,5 millions de citoyens arabes israéliens qui jouissent des droits de mobilité, droit de vote, avec des représentants à la Knesset et dans les tribunaux, et vivant aux côtés des citoyens juifs. Il est temps pour les l'Autorité Palestinienne de montrer qu'elle peut vivre en paix à côté de ses voisins juifs. Une bonne façon pour eux de commencer serait pour l'AP de cesser toute incitation contre les Israéliens dans les médias (journaux, TV et radio) et dans les écoles : poésies, jeux, propagande qui diabolise les Juifs, traite les auteurs d'attentat-suicide en héros, présente les terroristes libérés comme des modèles à suivre et nomme des équipes et des événements sportifs d'après le nom de meurtriers.

Le Canada a pris des mesures pour s'assurer que nos contributions à l'Autorité Palestinienne soient dirigées vers les bons programmes. Les 50 millions de dollars que nous avons récemment négociés pour la construction des infrastructures d'un futur état palestinien doivent être liés à des résultats tangibles en ce qui concerne l'éradication de toute diabolisation de son partenaire de paix. Pour ma part, j'inviterai mon propre gouvernement à l'exiger.

L'autorité palestinienne a manqué une bonne occasion cette semaine de condamner le meurtre de deux soldats israéliens par des Palestiniens, l'un alors qu'il était de garde à un point de conflit à Hébron, l'autre attiré dans la mort par un Palestinien avec qui il avait été ami. Le silence de l'Autorité Palestinienne est inacceptable.

Dans moins de sept ans, il y aura 100 ans que les bases légales d'une patrie juive reconstituée ont été établies par le droit international. Il est temps de s'attarder sérieusement à la réalité de la route vers la paix. Le temps est court et les enjeux sont grands.